



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 369

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences de la fermeture du service de pneumologie du centre hospitalier de Saint-Quentin. De nombreux patients du département s'inquiètent de cette décision qui affecte les malades obligés à de lourds déplacements pour se soigner. Elle dégrade un peu plus les conditions de travail du personnel hospitalier alors que la qualité des soins et la sécurité des malades demeurent à juste titre une priorité pour la population. Aussi, il lui demande de bien vouloir prendre en compte cette situation désastreuse qui met en danger les malades et de prendre les mesures pour une réouverture immédiate du service de pneumologie du centre hospitalier de Saint-Quentin.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que le centre hospitalier de Saint-Quentin a été confronté à la démission de deux praticiens hospitaliers temps plein pneumologues. Le troisième praticien du service, praticien temps partiel, n'étant pas spécialiste en pneumologie, il n'était dès lors plus possible d'assurer l'accueil spécialisé dans cette discipline, en dehors d'une activité de consultations et d'actes techniques (fibroscopie) assurés par deux praticiens chefs de clinique assistants au centre hospitalier universitaire d'Amiens, pendant la période estivale dans le cadre de consultations avancées. En conséquence, le service de pneumologie a été fermé. Compte tenu du recrutement récent de deux praticiens, anciens chefs de clinique du centre hospitalier universitaire, le service de pneumologie réouvre progressivement ses capacités à la population.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 369

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2650

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4071